

Fiches Techniques

Accompagnement des Réfugiés

Sources :

- Livret pédagogique « Le Parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » de Forum-Réfugiés-Cosi
- Formation sur « l'Accompagnement des Demandeurs d'asile et des Bénéficiaires de la Protection Internationale » d'IN FORMATIO (Cédric BARBERON) – Janvier 2021

LEXIQUE DES SIGLES

- **ADA** : Allocation pour Demandeur d'Asile
- **ADOMA** : Bailleur Social Logement Accompagné
- **APT** : Autorisation Provisoire de Travail
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance (gérée par le Conseil Départemental)
- **ATSA** : Accueil Temporaire Service de l'Asile (dispositif d'hébergement d'urgence par ADOMA)
- **BPI** : Bénéficiaire de la Protection Internationale : terme qui englobe les réfugiés et les protégés subsidiaires.
- **CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile
- **CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
- **CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation
- **CERCRL** : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
- **CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- **CIR** : Contrat d'Intégration Républicain
- **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- **CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement, destiné à accueillir les personnes ou familles ayant obtenu une protection internationale
- **CSS** : Complémentaire Santé Solidaire (remplace la CMU-C)
- **DDCS/DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations)
- **DGCS** : Direction Générale de la Cohésion Sociale
- **DGEF** : Direction Générale des Etrangers en France (Ministère de l'Intérieur)
- **DGEFP** : Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Ministère du Travail)
- **DIAIR** : Délégation Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
- **DIHAL** : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
- **DNA** : Dispositif National d'Accueil
- **DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- **FAMI** : Fond d'Accueil et Intégration (fonds européens)
- **FTDA** : France Terre d'Asile
- **GUDA** : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile
- **HCR** : Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies
- **HOPE** : Programme d'Hébergement, d'Orientation et Parcours vers l'Emploi
- **HUDA** : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
- **MIE** : Mineurs Isolés Etrangers
- **MNA** : Mineurs Non Accompagnés
- **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **PIAL** : Parcours d'Intégration pour l'Acquisition de la Langue
- **PUMA** : Protection Universelle Maladie (remplace CMU)
- **PRADHA** : Programme d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile (géré par ADOMA et OFII)
- **SPADA** : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

Accompagnement des Réfugiés

Fiche technique N°6 : Insertion Professionnelle

L'obtention de la Protection Internationale donne droits aux BPI de travailler sans autorisation préalable de travail comme pour les citoyens français.

1- Inscription comme demandeur d'emploi

L'inscription au Pôle Emploi dépend de la validité du récépissé et requière une actualisation mensuelle. **Le non-dépôt du renouvellement de récépissé génère une désinscription automatique à Pôle Emploi ainsi que des ruptures de parcours de formation professionnelle.**

L'accompagnement du Pôle Emploi s'adresse principalement à un public immédiatement disponible et autonome dans ses recherches d'emploi et/ou disponible pour suivre une formation qualifiante. Pour les BPI allophones, le niveau d'expression en français limite les possibilités d'accès à l'emploi de même que l'entrée en formation professionnelle.

- Action Emploi Réfugiés est une association qui apporte une aide à la recherche d'emploi. Elle a mis en ligne une plateforme de rapprochement entre réfugiés et employeurs en France, qui diffuse des offres d'emplois : <https://actionemploirefugies.com/>
-

2- Droit à la formation et à l'Insertion par l'Activité Economique

Toutes les formations de droit commun sont accessibles aux BPI.

Attention, l'accès à certaines formations est conditionné à la clôture du CIR.

Le prérequis linguistique pour accéder aux formations professionnelles est au minimum A2

De même, les BPI sont considérés comme public prioritaires et éligibles aux offres IAE.

- La plateforme de l'inclusion Itou regroupe les offres d'emploi proposées par les structures IAE : <https://inclusion.beta.gouv.fr/>

3- Droits à la reprise d'études

Les BPI peuvent s'inscrire dans un cursus universitaire à condition de posséder une équivalence du baccalauréat et un diplôme validant un niveau B2 en français.

Ils n'ont pas à payer un droit d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur publics, ni la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Ils doivent cependant effectuer une démarche en ligne pour obtenir une attestation d'exonération nécessaire à l'inscription universitaire.

Les BPI étudiants ont accès aux Bourses sur critères sociaux, aux logements étudiants du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective, selon les conditions de droit commun.

C'est le directeur de l'établissement concerné qui détermine le niveau d'admission sur proposition d'une commission pédagogique. Une dispense permet de conserver tout ou partie des acquis universitaires antérieurs. Une attestation de comparabilité de diplôme ou de niveau d'étude peut faciliter la lecture du parcours académique. Cette attestation s'obtient via une démarche dématérialisée auprès de l'ENIC NARIC, le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Cette démarche est gratuite pour les BPI.

Un dispositif a été mis en place pour les BPI qui ne possèdent pas de documents prouvant leur cursus : le **Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés (PEQR)**. Le passeport se base sur une évaluation des qualifications académiques basé sur les documents disponibles et un entretien. Il présente aussi les informations portant sur l'expérience professionnelle du candidat et sa maîtrise des langues.

L'Agence Universitaire de la francophonie, qui pilote le **programme « Accueil et Intégration des Migrants dans l'Enseignement Supérieur » (AIMES)** a notamment renforcé son action en 2019 en subventionnant 19 diplômes universitaires « passerelle-étudiants en exil » et 34 projets de soutien linguistique et culturel, menés par 48 établissements.

Le DILAMI (Dispositif Langues Accueil Migrants) Toulouse est un dispositif de formation proposé par les universités de Toulouse qui s'adresse aux BPI d'Occitanie qui ont un projet de poursuite ou de reprise d'études dans l'enseignement supérieur. Ceux-ci doivent justifier d'un niveau bac ou équivalent : Contenu du programme sur 4 plans :

- 400 heures de FLE et 80 heures d'accompagnement
- Une éducation à la vie citoyenne en France (droits et devoirs, vie associative...)
- Une ouverture sur le patrimoine culturel toulousain (visites) et réalisations de projets en collaboration avec les acteurs culturels de la ville (théâtre, chant, cirque...)
- Des ateliers tournés vers l'orientation universitaire et professionnelle, en collaboration avec les SCUIO (Service Central Universitaire d'Information et d'Orientation)

- Site Welcome Refugees : <https://www.etudiants.gouv.fr/pid38113-cid133551/welcome-refugees-commencer-ou-poursuivre-vos-etudes-en-france.html>
- RETSER (Réseau Etudiant Toulousain en Soutien aux Exilé.e.s et Réfugié.e.s) <https://retser31.wordpress.com/>
- EQPR (Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés) : <https://www.coe.int/fr/web/education/recognition-of-refugees-qualifications>
- Référénts CROUS pour les étudiants réfugiés dans les universités : leurs coordonnées sont disponibles : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-referent-e-s-crous-etudiants-refugies-dans-les-universites/map/?location=5,48.63291,-0.08789&basemap=jawg.streets>
- Gratuité de l'attestation de comparabilité de diplôme et de niveau d'étude : <https://www.france-education-international.fr/enic-naric-menu/particulier>
- Candidater au PEQR : mail à refugees.qualifications@coe.int
- L'Entraide Universitaire Française est une association qui vient en aide aux étudiants étrangers ayant le statut de réfugié. Elle propose des bourses afin de leur permettre d'accéder à l'enseignement supérieur et de s'intégrer plus facilement en France <http://www.entraide-universitaire.fr/>

Le dispositif Prépa-apprentissage proposé par les CFA permet aux BPI de moins de 30 ans de commencer un parcours professionnel sécurisé et accompagné. Il propose :

- L'apprentissage des savoir-être professionnels (travail en équipe, ponctualité, autonomie...)
- La consolidation des savoir-faire de base (lire, écrire, compter)
- La définition d'un projet professionnel
- La dimension personnalisée permet de donner une dimension linguistique adaptée à l'accompagnement.

Le programme HOPE (Hébergement et Parcours Orienté vers l'Emploi) vise à accompagner et former des BPI sur des métiers en tension à travers des partenariats avec les OPCO.

Les BPI sont identifiés par l'OFII (via les informations recueillies lors de la visite d'accueil pour la signature du CIR) et orientés vers les centres AFPA qui proposent une solution d'hébergement.

VAE pour les primo-arrivants : depuis juillet 2020, un programme expérimental, piloté par l'AFPA dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences, propose de déroger aux dispositions de droit commun pour public primo-arrivant en recherche d'emploi avec un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au niveau A1 du CECRL. Deux dispositifs sont prévus :

- L'acquisition de certificats de compétences professionnelles pour un ou plusieurs blocs de compétences
- L'évaluation des Compétences et Aptitudes professionnelles (ECAP). Sur la base d'un entretien exploratoire et d'une mise en situation sur un plateau technique. Ce dispositif ne nécessite pas de justificatifs (attestations d'employeurs, attestations de formations...)

Pour accéder à la VAE, les primo-arrivants devront avoir un niveau A1 de maîtrise de la langue et obligatoirement avoir signé le CIR.

A travers son **programme Refugeek**, Simplon.co propose aujourd'hui des formations aux compétences numériques fondamentales pour les personnes réfugiées, couplés à des cours de français. Il s'agit d'une certification transverse au sens large sans lien direct avec un secteur d'activités ou un type d'emploi accessible à tous et sous différentes formules.

- Réseau « Migrants dans l'Enseignement supérieur : <https://reseaumens.org/>
- DILAMI Toulouse : dilami@univ-toulouse.fr
- Programme Refugeek : <https://simplon.co/formation/refugeeks/20>

4. L'insertion socioprofessionnelle

Les dispositifs Missions Locale :

- **Le PACEA**
- **Le PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue)** : Il intervient après l'acquisition du niveau A1 dans le cadre du CIR. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'une formation linguistique complémentaire à celle de l'OFII, d'une offre de service ML et d'une allocation d'un montant plafond de 1455 euros sur une durée de 3 à 6 mois.
- **Le Contrat Engagement Jeunes**

L'apprentissage

Annuaire des CFA : https://www.lapprenti.com/annuaire/sdom_cfa.asp

Les Ecoles de la deuxième chance

Ecoles de la seconde chance : <https://reseau-e2c.fr/>

Les Etablissements pour l'Insertion dans l'Emploi (EPIDE)

Le contrat est souscrit pour une durée initiale de 8 mois, et dans la grande majorité des cas, prolongé jusqu'à 12 mois. Les jeunes passent leur code de la route et se préparent au permis de conduire, font du sport et participent à des actions de solidarité. Les jeunes sont hébergés dans le cadre d'un hébergement de semaine et perçoivent une allocation mensuelle de 210 euros ainsi qu'une prime de 90 euros par mois de présence qui leur est versée en fin de parcours s'ils ont trouvé un emploi durable ou une formation professionnelle qualifiante.

EPIDES : <https://epide.fr/>

Le Service Civique

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics.

Il s'effectue sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine. Le jeune est indemnisé, à hauteur de 573 euros nets par mois.

Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?gclrs=ds>

La Direction Interministérielle à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) a mis en place le **Programme Volont'R**. Les missions proposées aux réfugiés sont couplées avec des cours hebdomadaires de FLE.

En Occitanie, **Unis Cité** et la **Ligue de l'Enseignement** mettent en œuvre le dispositif. Par ailleurs, Unis Cité a développé le **programme Melting Potes**. Mis en œuvre depuis 2015 à Toulouse. Il consiste à former une équipe constituée de 10 francophones et 10 allophones pour mener à bien des missions de service civique.

Programme Volont'R : Unis Cité : <https://www.uniscite.fr/actualite/le-programme-volont-r-pour-laccueil-de-volontaires-refugie-e-s/>

Ligue de l'enseignement : <https://www.ligue31.net/vie-associative/service/civique-volontaire>